

Comité Rivière Aveyron Amont

Compte Rendu Séance du 1^{er} juillet 2022

Présents :

Conseil régional Occitanie :

Services Techniques M COMBES

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, SMBV2A :

Elus M. ARTUS Michel, M. BERNIE Christophe, M. CROS Sébastien, M. DELPECH Michel, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. ISSALY Jean-Pierre M. LACOMBE Jean-Marie, M. SAHUQUET Jean-Marc, M. VIVENS André
Services Techniques M LAVERGNE, Mmes FURNEL et SUDRES

Rodez Agglomération

Services Techniques M CHARLES

Syndicat mixte du SCOT Centre-Ouest Aveyron

Services Techniques Mme MOLINIE

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Elu M SOULIE

Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture d'Oc

Services Techniques M GALIBERT

Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron

Services Techniques Mme BOUSQUIE

Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) de l'Aveyron et Association Halieuti-Aveyron-Viaur

Elu M BRU

Association Arbres, Haies, Paysages de l'Aveyron

Elu M CAUSSANEL

Association CANOPEE

Elu M DELAURE

Association rouergate des amis des moulins (ARAM)

Elus MM. CAYLA et TURC

Office Française de la Biodiversité (OFB)

Services Techniques M CHARRETIER

Agence de l'eau Adour-Garonne

Services Techniques MM PICOT et DORADO

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron

Services Techniques Mme MARAVAL

Agence régionale de santé (ARS)

Services Techniques M CABROLIER

Excusés :

Conseil régional Occitanie :

Elu Mme DELGA

Conseil départemental de l'Aveyron :

Elu M VIALA

Services Techniques M RICARD et Mme RICHART

Parc Naturel Régional des Grands Causses

Elu M FIOL

Services Techniques MM TARISSE et DANNEVILLE

Syndicat mixte d'adduction d'eau potable des vallées de la Serre et d'Olt

Elu M VIOULAC

Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de la Haute Vallée de l'Aveyron*Elu M GROS***Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de la région de Vailhourles***Elu M MARTY***Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Montbazens Rignac***Elu M ROUMEGOUS***Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ou son représentant,***Elu M CROS**Services Techniques M MOSSER***Syndicat mixte du SCOT Centre-Ouest Aveyron***Elu M SADOUL***Commission Territoriale Tarn Aveyron***Elu M REGOURD***Chambre d'agriculture de l'Aveyron***Services Techniques Mmes ADNET et FABRE***Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron***Elu M COSTES**Services Techniques M BONNEFOUS et Mme NAYRAL***Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron***Elu M AZEMAR***Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) de l'Aveyron***Services Techniques Mme GUILMET, MM SOLIGNAC et DURBEC***Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) de l'Aveyron***Elus Mme TICHIT**Services Techniques Mmes JULHES et MARANGONI***Comité départemental olympique des sports (CDOS) de l'Aveyron***Elu Mme DOULS***Association Arbres, Haies, Paysages de l'Aveyron***Services Techniques M HUGONNENC***Fédération départementale de la chasse de l'Aveyron***Elu M AUTHIER**Services Techniques M CAYSSIOLS***Organisme unique de gestion collective (OUGC) du bassin versant de l'Aveyron***Elu M ICHES***Ligue de protection des oiseaux (LPO) de l'Aveyron***Elu M HARDY**Services Techniques Mme CAMPOURCY***Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées***Services Techniques Mme LESTRADE***Union départementale des associations des familles (UDAF) de l'Aveyron***Elu Mme MOYSSET**Services Techniques M JALADEAU***Office National des Forêts (ONF)***Services Techniques M MOLARD***Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, SMBV2A :***Elus M. GAFFARD Laurent, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. PAULAT Jean-Luc, M. BERNAD Pierre-Louis, Mme RIVIERE Elodie, M BARTHEYRE Pierre-Jean, Mme BERARDI Marion, Mme LACOMBE Sophie, Mme MOYA Catherine, M GUIRAUD Denis, M. DELERIS Francis, M. LACOMBE Christian, M. MEINSHON Marc, M. PRINGAULT Pascal, Mme VARSI Florence, M. BOUCHET Didier**Services Techniques MM MIQUEL et SENE LACOMBE*

A l'ordre du jour :

Accueil par M. ARTUS, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont et du Comité de Rivière Aveyron Amont	5
1. Rappel sommaire de la démarche contrat de rivière	6
1.1. Un périmètre : le bassin versant Aveyron Amont	6
1.2. Des masses d'eau dégradées par de multiples pressions	6
1.3. Une démarche gagnant-gagnant basé sur le volontariat	7
2. Bilan des actions réalisées en 2020 et 2021	10
1.4. Chiffres clés	10
1.1. Bilan technique des actions	10
1.2. Bilan financier des actions	12
3. Proposition d'un avenant pour la période 2022-2024	13
3.1. Pollutions dispersées sur l'Auterne et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise	13
Zoom sur l'action : Interceptor les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage	14
3.2. Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactant sur les zones à enjeux	15
3.3. Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques	16
Zoom sur l'action : Mettre en défens les berges et aménager des points d'abreuvements	18
3.4. Olip, Briane et Serènes, des actions de reconquête du bon état tant sur le volet agricole que sur l'assainissement	19
Zoom sur l'action : Tester la mobilisation des retenues existantes	21
3.5. Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027	21
3.6. Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)	23
3.7. Estimation des enveloppes financières – EN COURS	24
4. Discours des principaux partenaires du contrat de rivière Aveyron amont	25
M. DELPECH, Président de Ouest Aveyron Communauté :	25
M COMBES, Chargé de Projets à la Région Occitanie	25
MM PICOT et DORADO, Chef de service et Chargé d'intervention à la délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	25
Mme BOUSQUIE, Responsable de la Direction Entreprises à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aveyron	26
M. LACOMBE, Président de la Communauté de Communes Conques Marcillac et riverain de l'Aveyron	26
M SOULIE, élu à la chambre d'agriculture de l'Aveyron	26
M DUFIEU, élu à la LOUBIERE et agriculteur	26
M CHARRETIER, directeur de l'Office Français de la Biodiversité	26

Mme MARAVAL, Cheffe du service Biodiversité Eau et Forêt à la Direction Départemental des Territoires :.....	26
M BRU, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Président de l'association de bassin versant des APPMA.....	26
M CAYLA, Président de l'Association Rouergate des Amis des Moulins et riverain de l'Aveyron.....	27
M. CROS, 1 ^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, et Vice-Président au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) :.....	27
M. ARTUS, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont et du Comité de Rivière Aveyron Amont.....	27

Synthèse des discussions du comité de rivière : Le ressenti général à mi-parcours du contrat de rivière Aveyron amont est largement positif. Les perspectives d'actions proposées dans l'avenant sont validées

Accueil par M. ARTUS, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont et du Comité de Rivière Aveyron Amont

M ARTUS remercie l'ensemble des participants pour leur présence ce jour et au cours de ces derniers mois, pour mettre en œuvre les actions et écrire l'avenant au contrat de rivière Aveyron Amont. Il rappelle que le contrat de rivière Aveyron Amont est un véritable outil de déclinaison d'actions au service de l'eau et des milieux aquatiques. Il a pour objectif de répondre à de nombreux défis : résorption des pollutions, restauration des milieux aquatiques, gestion durable de la ressource quantitative en contexte de changement climatique, nécessaire association de l'ensemble des acteurs et citoyens à nos actions, etc.

1. Rappel sommaire de la démarche contrat de rivière

1.1. Un périmètre : le bassin versant Aveyron Amont

Le territoire du contrat couvre le bassin hydrographique de l'Aveyron depuis sa source à Sévérac d'Aveyron jusqu'à sa confluence avec le Viaur à Laguëpie pour une superficie totale de 1 560 km².

Il s'étend sur 83 communes et 3 départements (78 communes dans l'Aveyron, 1 commune en Lozère, 4 communes dans le Tarn et Garonne) et concerne une population globale d'environ 100 000 habitants.

Les principaux cours d'eau sur lesquels porte le contrat Aveyron amont sont : l'Aveyron, la Serre, l'Olip, la Briane, l'Alzou et la Serène.



Le bassin de l'Aveyron-amont est découpé en :

- 41 masses d'eau superficielles (masses d'eau rivière), dont 32 ont un état écologique inférieur au bon état ; toutes sont en bon état chimique.
- 4 masses d'eau souterraines dont une est inférieure au bon état d'un point de vue

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est la structure du territoire qui porte l'animation et la gouvernance du contrat. Toutes les EPCI-FP du bassin versant lui ont transféré les compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRES GEMAPI. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont est en cours de labélisation EPAGE.

Le contrat est essentiellement concerné par le PAOT de l'Aveyron.

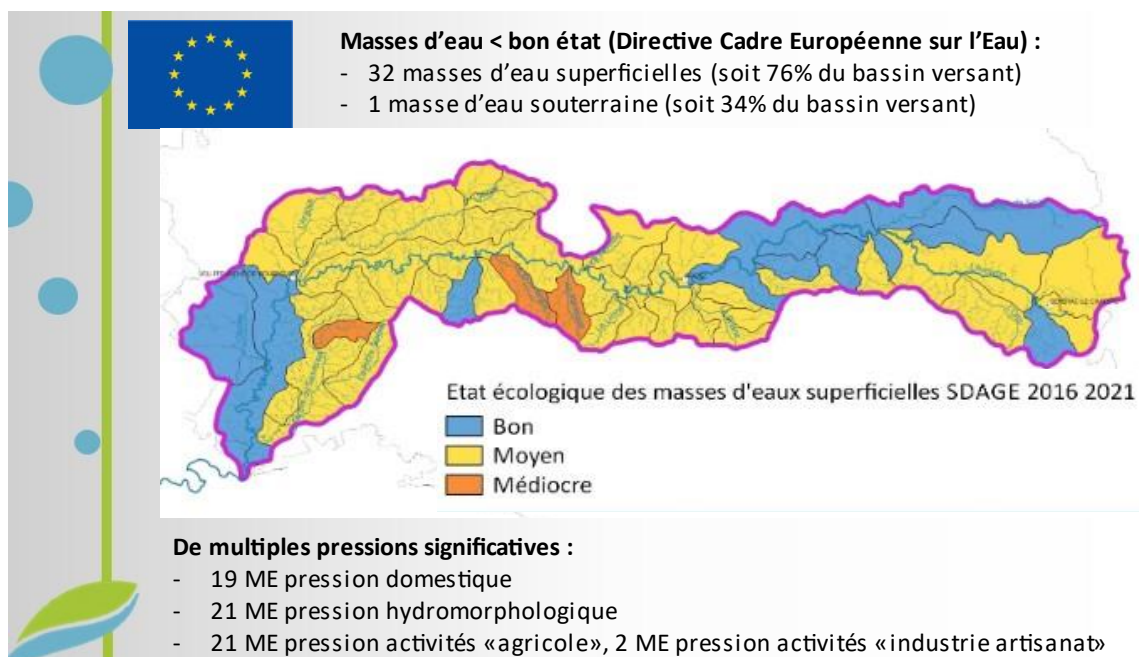
1.2. Des masses d'eau dégradées par de multiples pressions

L'enjeu majeur sur le territoire est la reconquête du bon état des 32 masses d'eau superficielles dégradées.

Ainsi la majeure partie des actions se concentrent sur les masses d'eau qui ont au moins une pression significative. La qualification et le niveau des pressions ont été précisés sur chaque masse par le diagnostic territorial qui a été mené localement dans le cadre de la préparation du contrat :

- 19 masses d'eau sont concernées par une pression domestique significative (pression domestique = assainissement collectif + eaux pluviales + ANC),

- 21 masses d'eau sont touchées par une pression hydromorphologique significative (pression hydromorphologique = continuité + morphologie + hydrologie),
- 21 masses d'eau ressortent avec une pression d'origine agricole significative (pression agricole = occupation du sol + hydrologie + aléa érosion + ...)

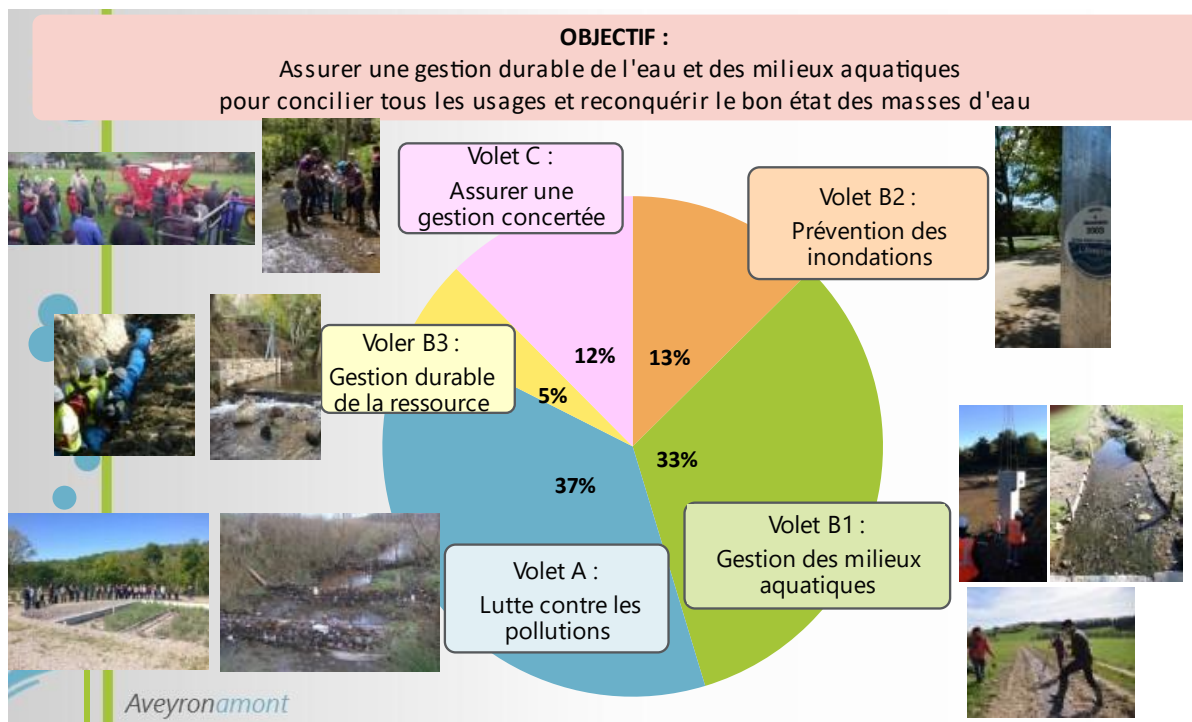


1.3. Une démarche gagnant-gagnant basé sur le volontariat

Le comité de rivière a été créé par l'arrêté inter-préfectoral du 23 novembre 2015. Cette instance regroupe l'ensemble des usages du bassin versant Aveyron amont. 53 membres sont regroupés dans trois collèges : les collectivités, les usagers (chambres consulaires, associations, comité départementaux ...) et les administrations. Ce parlement local de l'eau est chargé du pilotage, de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière.

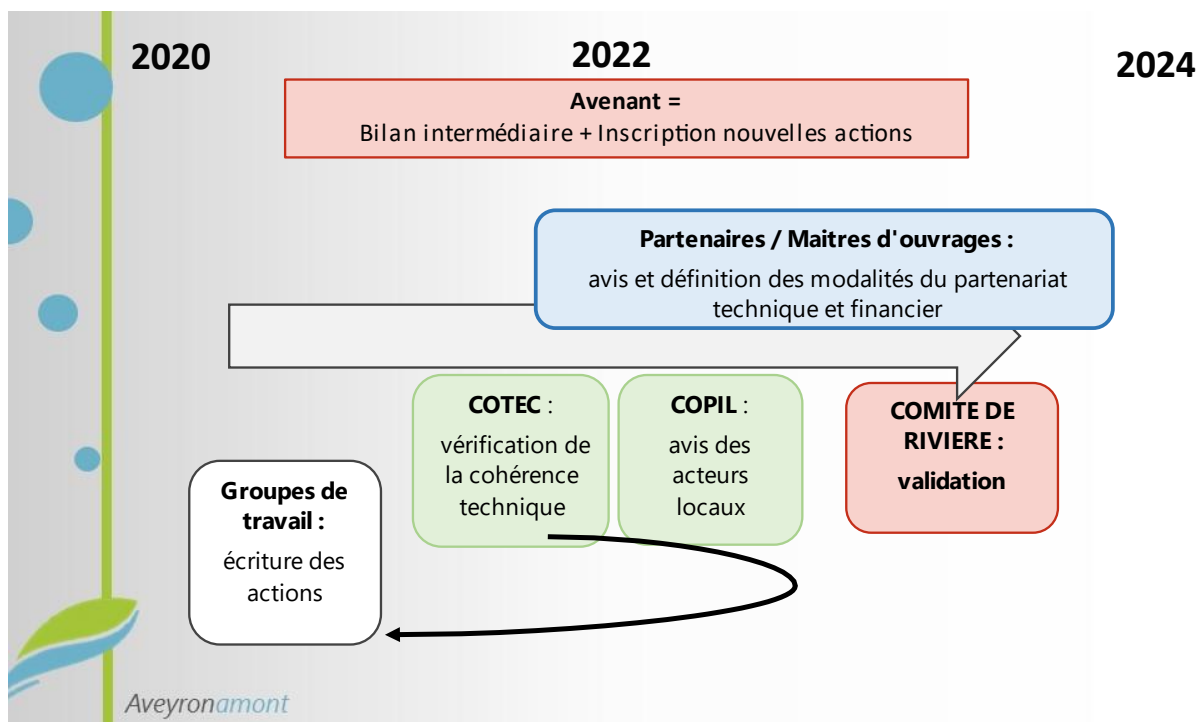


L'objectif général affiché dès le départ du projet est le suivant : assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour concilier tous les usages et contribuer au bon état des masses d'eau.



Le contrat comprend initialement 87 actions pour un montant total prévisionnel de **13,2 millions d'euros HT** (15,4 millions d'euros TTC). Les **actions prioritaires du contrat** sont au nombre de 25, essentiellement rattachées à l'enjeu de reconquête du bon état, pour un montant prévisionnel de **9,1 millions d'euros HT**.

Préalablement à la validation par le comité de rivière du projet d'avenant, un travail technique et de concertation important a vu le jour, notamment au travers du comité technique Aveyron Amont (COTEC), de divers groupes de travail thématiques ou géographiques, et de réunion avec les partenaires ou maitres d'ouvrages.



Le COTEC Aveyron amont, Comité TECHnique, regroupe les principaux interlocuteurs techniques du projet : techniciens Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Direction Départementale de Territoires, Office Français de la Biodiversité, Aveyron Ingénierie service Assainissement et Environnement, Fédération Départementale Protection Préservation des Milieux

Aquatiques, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture d'Oc, Parc Naturel régional des Grands Causses,

Cette instance se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions réalisées et engager les actions de l'année. En raison du contexte sanitaire il n'a pas pu se réunir en 2020, il s'est réuni le 12 avril 2021 et le 4 avril 2022. Lors de sa dernière instance il a examiné le projet d'avenant au contrat de rivière.

Des COPILs, Comités de Pilotage, ont été institués par thématiques et/ou localisations géographiques, ils regroupent les acteurs politiques. Ces instances se réunissent autant que besoin. Voici les principaux groupements mobilisés pour suivre l'avancement de l'avenant au contrat de rivière Aveyron Amont :

- COPIL espace rural : COPL Olip, COPIL Briane, COPIL Serènes regroupant par bassin versant les acteurs du monde agricole, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont,
- COPIL zone urbaine : COPIL Auterne et Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise regroupant à l'échelle du bassin versant les acteurs du monde industriel, du commerce et de l'artisanat, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont
- COPIL assainissement non collectif : COPIL ANC regroupant les SPANC, les représentants des collectivités locales, les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont,
-

2. Bilan des actions réalisées en 2020 et 2021

1.4. Chiffres clés



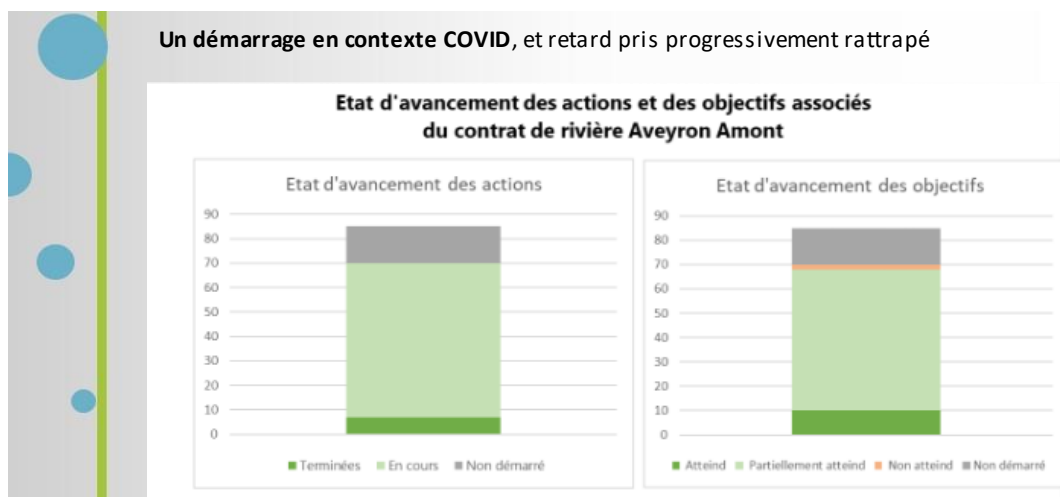
Issue d'une dynamique démarrée en 2009 (étude d'opportunité) et finalisé en 2019, le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 commence à être bien connu et reconnu par les différents acteurs et la population locale.

2 ans et demi après la signature du document contractuel, toutes les actions prévues sur la période 2020- 2022 ont été engagées, principalement des actions d'étude mais également des actions relevant de travaux visant la reconquête du bon état des milieux aquatiques (travaux d'amélioration de l'état physique des cours d'eau, travaux d'amélioration des processus épuratoires, etc...).

Ce sont toutes ces actions concrètes que commencent à bien percevoir la population et les acteurs socioéconomiques locaux : collectivités locales (communes, communautés de communes), associations (pêche, tourisme, etc...), organismes socio-professionnels, agriculteurs du bassin versant, etc... La bonne participation des acteurs aux différents Comité de Pilotage (COPI), aux différentes manifestations organisées sous l'égide du contrat de rivière (rencontre techniques annuelles, opération « mon école, mon cours d'eau », etc...), et à l'engagement dans divers appels à projet, renforce ce sentiment d'adhésion au projet.

1.1. Bilan technique des actions

Conformément à l'échéancier du projet, les premières actions concrètes ont été engagées sur le terrain depuis le début de l'année 2020, par anticipation de la signature officielle du projet intervenue en décembre. Ces actions se sont ensuite poursuivies en 2021. Au 31 décembre 2021, 58 des 85 actions programmées sur la période 2020-2024 ont été engagées dont 7 sont aujourd'hui terminées.



Étude réseaux, La Fouillade.
Inauguration du bassin d'orage de l'Aurème, Rodez.



Rapire de crue, Saint-Rémy.



Jaugeage avec le PNR des Grands Causses
sur le bassin des Serènes à La Fouillade et Najac.



Mise en œuvre de clôtures sur la Briannelle, Flavès.



Atelier de sensibilisation des peñtres, CFA.



Lutte contre les pollutions

Assainissement collectif

Des études ou travaux ont été programmés sur 16 systèmes d'assainissement, soit 16 % du bassin versant, pour un montant total de 2 200 000 €.

62 % des systèmes d'assainissement ont mis en œuvre des actions complémentaires d'entretien ou de suivi.

Tous les gestionnaires de systèmes d'assainissement identifiés prioritaires dans le contrat de rivière se sont mobilisés.

Assainissement non collectif (ANC)

L'étude de géolocalisation des ANC a mis en évidence que 6 % d'entre-eux, en équivalent habitants, impacteraient les milieux aquatiques.

Industrie et artisanat

679 exutoires arrivant dans les cours d'eau identifiés sur Rodez agglomération, et 37 pollutions identifiées. Construction d'un programme d'actions avec la Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Rodez agglomération et le SMBV2A.

Prévention des inondations

Inondation

20 communes accompagnées pour la révision de leur plan communal de sauvegarde (PCS) suite aux élections municipales.

6 repères et 1 échelle de crue implantés depuis 2020.

Embâcles

1 300 m² d'embâcles retirés. Expérimentation en cours : élimination des embâcles par le SMBV2A sous condition que le propriétaire riverain exploite les arbres à risques, identifiés avec le technicien rivière, dans un délai de 18 mois.

Zone naturelle d'expansion de crues

Nostre Seigne (Onet-le-Château) : 28 ha de prairies et/ou zones humides préservées et valorisées, au cœur de l'agglomération ruthénoise. Un support pédagogique pour 330 élèves de l'Agri Campus de La Roque, dont des expérimentations sur le pâturage en zones humides.

Gestion durable de la ressource

Économie d'eau

2 100 000 € de travaux pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable.

Gestion et suivi des périodes de crises

35 080 données de débits collectés sur les Serènes, l'expertise du PNR Grands Causses mobilisée sur l'état de la ressource du causse de Sévérac.

Gestion des milieux aquatiques

Milieux aquatiques

252 km de cours d'eau diagnostiqués et 940 ha de zones humides inventoriés. 28 km de ripisylve traités, 15 km mis en défens, 7 chantiers de renaturation, 5 km revégétalisés... pour un montant de 400 000 €.

Construction d'un programme d'actions grâce à l'implication de plus de 70 élus communaux et intercommunaux et des partenaires techniques.

Agricole

Limiter l'érosion des parcelles agricoles et le colmatage des cours d'eau : 147 ha de parcelles identifiées avec une sensibilité forte, 96 ha contractualisés en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), 6 investissements aidés, dont 4 semoirs directs, 4 696 ml de haies implantées, 1 formation à l'agroécologie pour 8 exploitants agricoles... pour un montant de 470 000 €.

Optimiser le fonctionnement des plans d'eau : 2 gestionnaires accompagnés. Construction d'un programme d'actions avec la Chambre d'agriculture, l'association Arbres haies paysages, l'ADSEA d'OC, les collectivités locales et le SMBV2A.

Gestion concertée et partagée

Suivi

39 stations de suivis de la qualité des eaux superficielles.

Animation sensibilisation

2 600 élèves sensibilisés soit + de 120 classes, 15 professionnels sensibilisés sur 3 événements organisés en 2021, une page Facebook Aveyron amont avec 28 800 vues et 277 abonnés. 2 lettres d'information agricole, *Agri Aveyron Amont* distribuées en 2 000 exemplaires.

Usages

Baignade : 10 communes accompagnées et 2 (à minima) souhaitant officialiser un point de baignade dans l'Aveyron. Pêche : 3 sites aménagés (Sévérac d'Aveyron, Cisca, Prévinières, Rignac La Peyrade) et 3 autres en cours.

Concernant les actions « terminées », il s'agit essentiellement d'actions de connaissances ou d'animation :

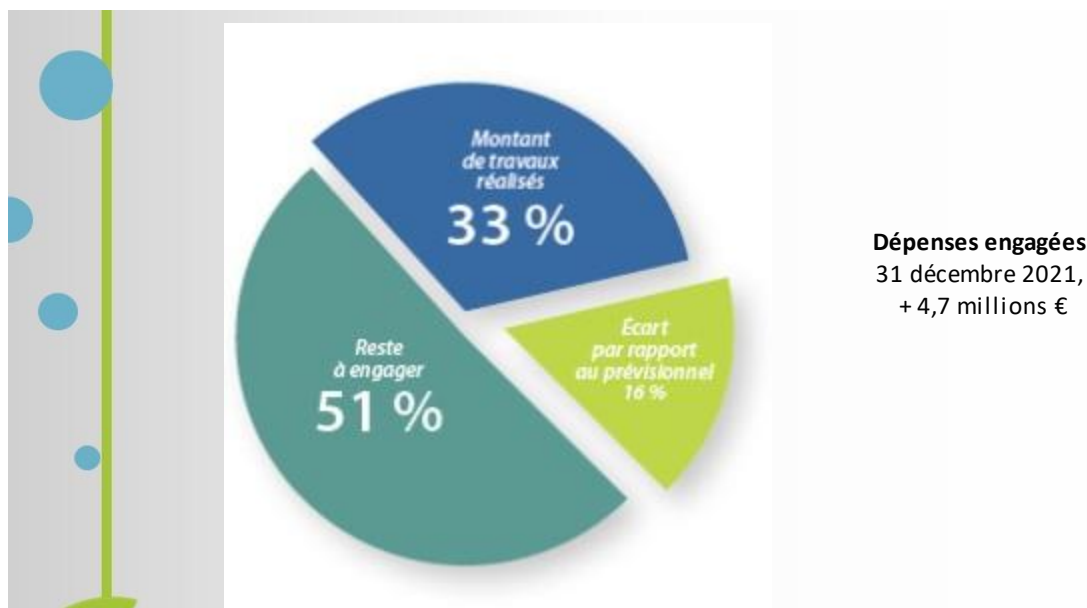
- IND&ART-1 Diagnostic global des pressions sur Rodez
- ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif
- MAPPG-5 Elaborer le PPG Aveyron Amont 2022-2026
- AGRI-1 Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane
- AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane
- INON-2 Accompagner l'élaboration des Plan Communaux de Sauvegarde
- GOUV-1 Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron Amont au SMBV2A

La déclinaison des premières actions du contrat de rivière Aveyron Amont a vu le jour en début d'année 2020, soit en même temps que l'apparition de la pandémie de Covid-19 (avec confinements liés en 2020 et 2021). En dépit de ce contexte n'ayant pas facilité le déploiement des actions (report des élections municipales, diminution forcée des rencontres...), le retard pris est actuellement en train d'être progressivement rattrapé. Toutes les actions dont l'engagement était prévu ont démarré ou seront programmées en 2022.

Concernant les actions où les objectifs sont « non atteints », il s'agit d'actions non démarrées à ce jour :

- RESS-4, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Manson, Aveyron à Onet Le Château et au barrage de Cabal, Alzou à Villefranche (DDT / DREAL). Une étude portée par la DREAL est en cours. L'objectif est d'adapter une station mixte répondant tant aux enjeux de suivi des débits à l'étiage (faible hauteur d'eau et niveau de précision fort attendu) qu'au suivi des débits en crue (niveau d'eau important et risque de court-circuiter la station),
- ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant : les mesures sanitaires associées à la pandémie Covid-19 n'ont pas permis d'organiser ces regroupements en 2020 et 2021.

1.2. Bilan financier des actions



Le bilan financier au 31 décembre 2021 fait ressortir que plus de 4,7 millions d'euros de dépenses ont été engagées au titre de la déclinaison des actions du contrat rivière Aveyron Amont. Ce qui représente en 2 ans plus de 30 % de la dépense prévisionnelle totale (sur les 5 ans de contrat).

Les recettes enregistrées suivent le même rythme.

L'analyse plus détaillée du tableau permet de faire ressortir les éléments suivants :

- les coûts réels de certaines actions dépassent les coûts prévisionnels identifiés. Cela est souvent lié à une ambition technique plus importante en phase de réalisation concrète de l'action ou à des engagements plus importants des maîtres d'ouvrages en lien avec financements complémentaires mobilisés dans le cadre d'appel à projets,
- inversement, d'autres actions sont moins coûteuses que ce qui avait été prévu.

3. Proposition d'un avenant pour la période 2022-2024

3.1. Pollutions dispersées sur l'Auterne et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération ruthénoise



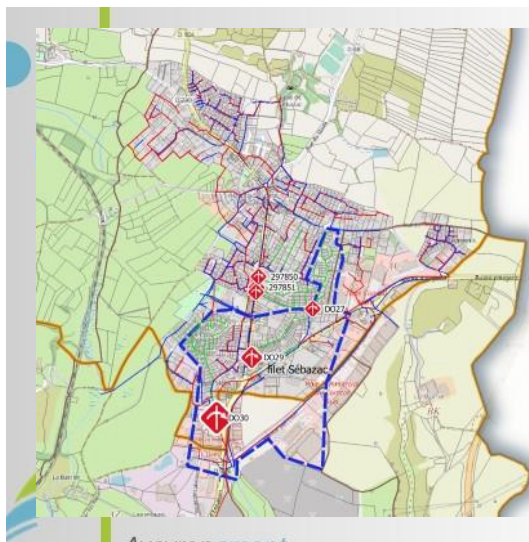
Action : IND\$ART-1, Diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes sur les 2 pôles urbains Rodez et Villefranche de Rouergue

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
1 diagnostic global des pollutions ponctuelles vers les cours d'eau a été entrepris à l'échelle du territoire de Rodez Agglomération. Il ressort que : - 679 exutoires se déversent directement dans un cours d'eau. Soit plus de 1 exutoire tous les 100 mètres pour la rivière Auterne et ses affluents, et l'Aveyron dans la traversée de l'agglomération - 290 pollutions ont été constatées et en grandes majorités résolues. Très souvent elles sont dû à une méconnaissance : les grilles d'eaux pluviales sont considérées comme des avaloirs de «tout à l'égout» - Un déclassement de la masse d'eau Auterne FRFR201_4 imputé à la présence d'un cortège	En termes d'APPROCHE GLOBALE : Il est nécessaire de construire un programme global multi-acteurs prenant en compte tant les enjeux environnementaux qu'économiques Sur la REDUCTION DES POLLUTIONS INVOLONTAIRES au cours d'eau d'origines industrielles et artisanales - Réaliser des diagnostics environnementaux dans les secteurs et établissements ciblés - Aider les professionnels dans des investissements contribuant à réduire les pollutions involontaires au cours d'eau (prévention des pollutions accidentelles, la gestion et la réduction des rejets d'eaux usées et pluviales, technologies propres)

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
d'individus (IBD et I2M2) traduisant un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, supportant les dégradations de la qualité de l'eau et très résistants à la pollution. Un impact difficile à mesurer sur la rivière Aveyron mais des nuisances visuelles constatées - Des actions menées ces dernières années, tant sur le volet hydromorphologie que qualité, qui ont contribué à améliorer l'état du cours d'eau. Il est passé d'un état mauvais en 2010 à un état médiocre à moyen en 2020. Malheureusement les actions ponctuelles, segmentées, non priorisées, engagées jusqu'à ce jour permettront difficilement de gagner encore en qualité 6 secteurs sont identifiées prioritaires : - 2 au titre des <u>pollutions organiques</u>. Sur ces territoires de 190 ha 22 pollutions ont été identifiées. Les actions pressenties concernent la gestion des réseaux d'assainissements, l'appui aux activités de l'agroalimentaire, et la gestion des macrodéchets - 2 au titre des <u>pollutions aux hydrocarbures</u>. Sur ces 30 ha 38 pollutions ont été identifiées. Les actions pressenties concernent l'appui aux activités de la mécanique au sens large - 2 au titre <u>des pollutions mixtes</u>. 75 pollutions ont été identifiées sur ces 22,2 ha. La diversité des pollutions et de l'occupation du sols (alternance de quartier résidentiel, de commerces de proximités, de zones industrielles et artisanales) ne permet pas à ce stade de prioriser des actions sur ces secteurs	Sur l'AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRAITEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT des eaux usées collectives, et plus particulièrement les réseaux - Engager des études et travaux sur les réseaux unitaires pour éviter les déversements vers le milieu naturel - Réaliser des contrôles de branchements lors des ventes immobilières - Intercepter les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage Pour INTEGRER LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES - Intégrer des clauses dans les marchés publics - Renforcer le partenariat entre les polices municipales, l'office français de la biodiversité et le procureur de la république Pour SENSIBILISER ET INCITER A L'ACTION - Sensibiliser 3 publics cibles : les professionnels, les écoliers et apprenties de Rodez Agglomération, et le grand public Pour SUIVRE la qualité et MESURER les résultats des politiques engagées - Maintenir les stations de suivis qualité et les actions de surveillances aléatoires - Déployer la biosurveillance de la rivière Aveyron pour mesurer l'effet de mélanges environnementaux complexes et la biodisponibilité des substances

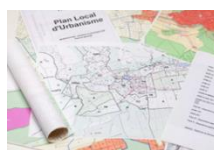
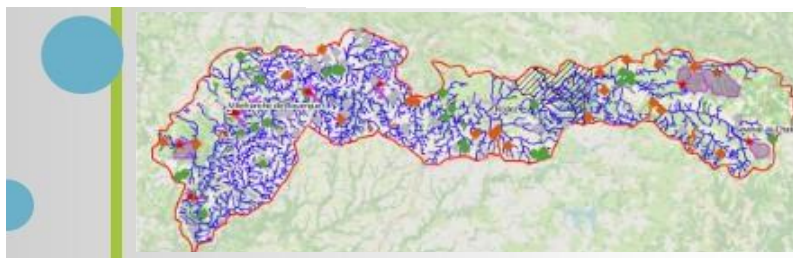
Zoom sur l'action : Intercepter les macrodéchets rejetés par les exutoires des collecteurs d'eau pluviale et les déversoirs d'orage

La société POLLUSTOCK a installé en début juin un premier filet anti-déchets sur l'agglomération de Rodez. Ce dispositif va permettre de piéger les débris déversés par le réseau pluvial de la commune de Sébazac dans le milieu récepteur, dans la partie amont du bassin versant de l'Auterne. Jusqu'à présent, une partie de ces déchets était piégée grâce à des clôtures grillagées implantées perpendiculairement au flux, que la cellule rivière du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont venait collecter périodiquement. Ces travaux ont été inscrits dans le contrat de concession 2022-2033 confié par Rodez agglomération à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA). 2 autres filets seront installés dans le cadre du contrat.



Les orages de cette semaine ont rapidement permis de vérifier l'efficacité du système... Une caractérisation des déchets va être opérée.

3.2. Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactant sur les zones à enjeux



Sensibiliser

Action : ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
1 étude globale engagée pour avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif. Il ressort que : - 14 SPANC contrôlent les installations et conseillent les particuliers. Dans la plupart des collectivités le technicien SPANC est affecté à d'autres missions techniques - + de 10 600 dispositifs sont recensés. La densité de répartition est très hétérogène sur le bassin versant - 46% des ANC sont non conforme, 41% sont conforme ou avec des défauts mineurs non impactant, 12% ne sont pas renseignés.	Plusieurs FREINS A LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE REHABILITATION ont été identifiés : - L'absence de dispositifs d'aides à la réhabilitation d'ANC ou à la création de SA - La révision des zonages s'inscrit dans un contexte juridique flou, définit souvent par jurisprudences, - Moyens humains et financiers des services SPANC en baisse depuis des années et aujourd'hui très faibles - Un pouvoir de police du maire difficile à appliquer tant pour des raisons juridiques que de paix sociale

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
- Après 5 années d'actions prioritaires pour réhabiliter les ANC, le bassin des Serènes est passé d'un taux de conformité de 24% à 53%. 6 % des ANC (Eh) impactent les milieux aquatiques, <u>ils concernent :</u> - <u>7 cours d'eau de têtes de bassin versant</u> : ruisseau de Cannac, Méjanel, Lissirou, Junelles, Merguie, Jory, Pesquies - <u>4 secteurs à enjeux sanitaires</u> : 3 au titre de l'eau potable et 1 de la baignade - <u>20 hameaux avec une forte densité d'habitat</u> ou soit plusieurs ANC sont non conforme, soit l'ANC est complexe à mettre en œuvre du fait de faible emprises foncières, soit un pseudo-réseau collecte plusieurs habitations et se déverse dans le milieu naturel Il faudrait prévoir des investigations complémentaires sur 29 sites où il existe des dysfonctionnements mais à ce stade on ne peut pas conclure à un impact ou une absence d'impact sur le milieu aquatique	- Nécessaire cohérence des actions à l'échelle du bassin versant L'absence de dispositifs d'aides à la réhabilitation limite considérablement les actions réalisables. La principale piste d'action consistera donc à sensibiliser localement les élus sur les quelques points noirs identifiés. SENSIBILISER ET INFORMER SUR LA PRESENCE DE POINTS NOIRS et sur les enjeux liés aux milieux aquatiques : - porter à connaissance les hameaux impactant les milieux aquatiques dans le cadre des révisions des PLUI ou de zonage de l'assainissement - en amont de chantiers ambitieux de restauration du fonctionnement d'un cours d'eau s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement

3.3. Mettre en place les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques



Action : MAPPG-5, Elaborer le PPG 2022-2026

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
2020 et 2021, 2 années rythmées pour élaborer le nouveau programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. On retiendra : Un état des lieux, <u>collecte des données de terrain sur les milieux aquatiques :</u> - Création d'une nouvelle architecture de diagnostic afin d'harmoniser et conserver les données précédemment récoltées, puis compiler directement	La logique d'actions du PPG 2022-2032 est construite par typologies d'actions sur lesquelles portent les travaux du SMBV2A, dans le cadre de sa politique d'actions d'intérêt général. RENATURATION DE COURS D'EAU

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
la donnée du terrain, via une tablette, en format informatique et géoréférencé - Prospections de terrains pour capitaliser de la donnée sur les fonctionnements des milieux aquatiques ➔ 1061 km de cours sont documentés dont 252 km diagnostiqués en 2021, 940ha de zones humides inventoriés <u>Diagnostic (état / niveau de fonctionnalité / pressions) et priorisations par masse d'eau :</u> - Compilation des données du SDAGE, du PAOT, du PDPG, ainsi que des usages locaux liés à la GEMAPI rapportés par les élus du SMBV2A - Identification des masses d'eau et typologies d'actions prioritaires : - o 12 ME priorité forte pour la renaturation de cours d'eau ; - o 19 ME priorité forte pour la restauration et préservation des zones humides et zones d'expansion de crues ; - o 11 ME priorité forte pour la mise en défens et points d'abreuvements ; - o 6 ME priorité forte pour la ripisylve, les embâcles et peupliers, la revégétalisation ; - o 6 secteurs identifiés prioritaires pour la lutte contre espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques ; - o 3 secteurs identifiés prioritaires pour intervenir en zone urbaine ; - o pollution, appuis techniques, améliorations de connaissances, sensibilisation ➔ 4 comités techniques, 7 thématiques d'actions priorisés par masse d'eau <u>Identification et écritures des actions au regard des attentes locales et des priorités validées :</u> - 12 réunions délocalisées sur tout le bassin versant avec plus de 70 élus pour proposer et définir les actions à engager - Logique d'action proposé en COTEC, amendé en bureau SMBV2A et validé en conseil syndical SMBV2A - Rédaction de la déclaration d'intérêt générale (DIG) et sollicitation des partenaires financiers	- Le cœur du PPG : ces chantiers sont par exemple des travaux de reméandrage, débusage, recharges granulométriques, diversification des écoulements par la création d'épis ou micro-seuils. L'idée est d'agir selon les opportunités, en croisant avec les masses d'eau où une pression est identifiée - 24 chantiers de renaturation pour un montant de 836 780 € pour les 5 premières années du PPG RESTAURER et PRESERVER les ZONES HUMIDES et ZONES D'EXPANSION DE CRUES - Terminer l'inventaire des zones humides - Assurer une veille foncière des zones humides sur le bassin versant Serènes et Continuer à capitaliser de la donnée sur le pâturage en zones humides - Engager des travaux selon les opportunités, pouvant comprendre pour les zones humides des réouvertures, des suppressions de drains et de remblais, pour les zones d'expansions de crues des plantations de haies, suppressions de merlons MISE EN DEFENS et points d'abreuvements - Poursuivre le travail sous maîtrise d'ouvrage SMBV2A sur secteurs identifiés prioritaires - Continuer l'accompagnement technique et administratif des exploitants volontaires pour l'ensemble du territoire. RIPISYLVE, EMBACLES et PEUPLIERS, REVEGETALISATION - Maintenir du traitement préventif en amont des zones à enjeux où la ripisylve est très dégradée, mais axer le travail sur l'incitation des propriétaires à enlever leurs arbres à risques - Proposer une revégétalisation diversifiée et adaptée.

Principaux enseignements de l'étude	Perspectives, dont actions envisagées
→ > 150 actions proposées à engager de 2022 à 2032 avec un budget de 2 462 172 € pour les 5 premières années	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES inféodées aux milieux aquatiques - Poursuivre la veille et l'information - Engager des travaux de lutte sur les émergentes et sur les foyers stabilisés et à fort risque de remobilisation INTERVENIR EN ZONE URBAINE - 3 secteurs prioritaires traversées urbaines de Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue et Laguëpie. SUIVI POLLUTION, APPUIS TECHNIQUES, améliorations de connaissances, sensibilisation - Continuer le travail de surveillance, sensibilisation et information

Zoom sur l'action : Mettre en défens les berges et aménager des points d'abreuvements



Rampes d'abreuvement et passages à gué

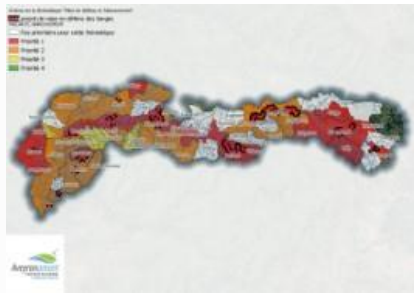


Pompes à museau



Clôtures (fil lisse, fils barbelés ou)

M. Ouvrage SMBV2A zones prioritaires
dynamiques agricoles (Olip, Briane, Serènes), enjeux sanitaires (Baignade et AEP), zone d'expansion de crues d'intérêts projets de renaturation



Autres cas : appui aux agriculteurs pour la définition technique et le montage d'un dossier d'aides financières

Aveyronamont

L'objectif de cette typologie d'action est de protéger le milieu aquatique des dégradations physiques et chimiques par le bétail, tout en assurant son abreuvement.

Plusieurs solutions techniques peuvent être mises en œuvre en complément des clôtures, telles que la descente aménagée, le passage à gué, le système gravitaire, solaire, ou encore les pompes à museau. Le choix d'un de ces ouvrages est déterminé en fonction des caractéristiques du site (topographie, écoulement estival, hauteur de berge, etc.), des usages de la parcelle et des spécificités du troupeau (type d'animaux, nombre de bêtes maximum, etc.), en concertation avec le propriétaire et l'utilisateur. Ils sont généralement accompagnés d'un aménagement des abords afin de limiter l'érosion des berges ou les zones de sur piétinement.

3.4. Olip, Briane et Serènes, des actions de reconquête du bon état tant sur le volet agricole que sur l'assainissement



Action : AGRI-5, Mettre en œuvre une animation et un programme d'action sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane

Principaux enseignements des études	Perspectives, dont actions envisagées
3 études ont été menées en lien avec les actions AGRI-1 (amélioration des connaissances sur l'activité agricole) et AGRI-2 (cartographie de l'aléa érosion des sols). Il ressort de ces études les enseignements suivants : Etude typologique agricole (réalisation CA 12 / 2020) : Pour les 2 bassin de l'Olip et de la Briane : - Un territoire dynamique avec de nombreux chefs d'exploitation - Des productions diversifiées et sous signes officiels de qualité (AOC Roquefort, AB, Label Rouge) - Des rotations relativement longues en moyenne - Une sensibilité à l'environnement dans les pratiques culturales avec marges de progrès possibles néanmoins (sur l'érosion, la fertilisation et la mise en défens des berges notamment) - Des interrogations concernant l'autonomie alimentaire des exploitations (dont lien avec le changement climatique), le renouvellement des générations et l'avenir de certaines productions <u>Spécificités du bassin de l'Olip :</u> - Une surface globale exploitée stable sur le BV - Plus de 80% de la SAU en herbe <u>Spécificités du bassin de la Briane :</u> - Une surface globale exploitée en diminution (urbanisation en lien avec proximité pôle Ruthénois) - Les 3/4 de la SAU en herbe Diagnostiques agro-environnementaux (réalisation ADASEA D'OC / 2021) :	En termes d'APPROCHE GLOBALE : Nécessité de proposer un diagnostic « tête de pont » permettant d'identifier des problématiques et de proposer des leviers « à la carte » (= panel d'actions très concrètes) Sur la GESTION DES COURS D'EAU et des ZONES HUMIDES : - poursuivre la déclinaison des travaux milieux aquatiques (PPG GEMAPI), prévoyant notamment des mises en défens des berges et aménagements de points d'abreuvement dans les secteurs à enjeux, - améliorer les connaissances sur le pâturage en zones humides (sanitaires et productives) - engager des MAEC (avec ciblage préservation des zone humides), Sur l'ÉROSION DES SOLS et LA LUTTE CONTRE LE COLMATAGE : - réaliser des diagnostics Erosion / Bocage dans une situation où la majorité des exploitants ont conscience des enjeux - poursuivre les formations sur les sols et la lutte contre l'érosion - engager des MAEC (avec ciblage lutte contre l'érosion), - aider à l'investissement de matériel permettant de limiter l'érosion (PDRR>PSN)

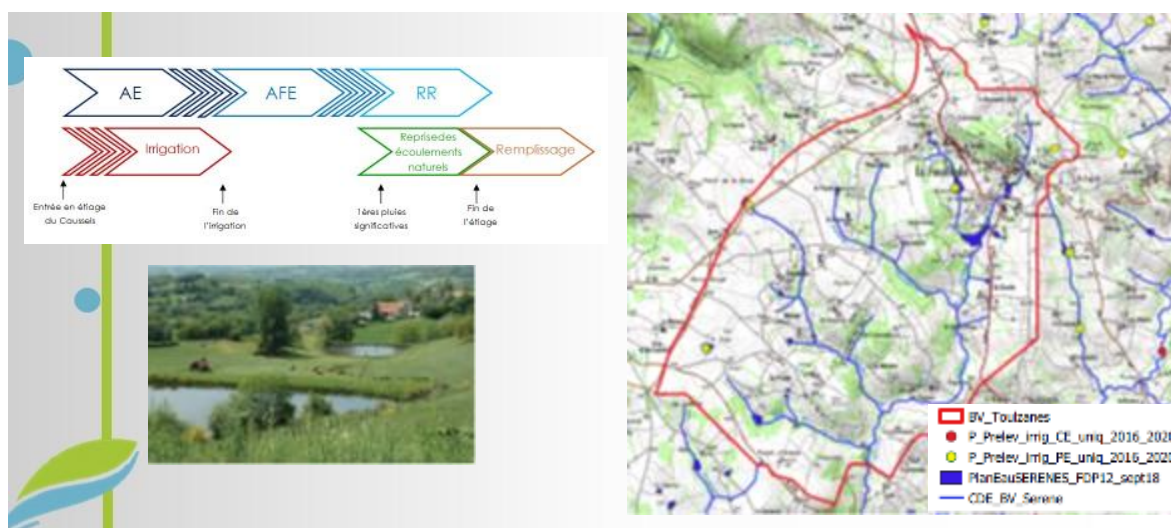
Principaux enseignements des études	Perspectives, dont actions envisagées
<u>Des préoccupations et attentes communes aux 2 bassins de l'Olip et de la Briane :</u> - Des interrogations sur la fertilisation (peu de suivis agronomiques) et l'utilisation de produits phytosanitaires - De nombreuses questions sur les zones humides (réglementation, entretien, risques sanitaires...) - Des souhaits de planter des haies et de les entretenir avec du matériel adapté - Une observation régulière de phénomènes d'érosion et des interrogations pour s'en prémunir - Constatation de la réalité du changement climatique et souhaits d'augmenter leur résilience - Intérêts sur beaucoup de sujets / actions en lien avec l'environnement : limitation travail du sol, optimisation fertilisation et phytos, MAEC, aides à l'investissement en matériels, HVE et PSE... <u>Spécificités du bassin de l'Olip :</u> - Absence d'enjeu irrigation (1 seul plan d'eau à usage agricole et aucun prélèvement en cours d'eau) <u>Spécificités du bassin de la Briane :</u> - Identification de potentiels besoins en irrigation (autonomie fourragère + maraîchage) - Interrogations sur nouvelle PAC 2023 <u>Etude aléa érosion</u> (réalisation stagiaire CA12 / 2021) : - Bassin de l'Olip présente un risque d'érosion MOYEN à FORT sur 16% de sa surface (environ 700 ha) dont 2% de risque FORT (88 ha) - Bassin de la Briane présente un risque d'érosion MOYEN à FORT sur 11% (650 ha) de sa surface dont 1% de risque FORT (59 ha) - Des cours d'eau globalement colmatés sur les 2 bassins (à confirmer dans le cadre de l'étude AGRI-3 en cours) - Plusieurs leviers sont identifiés : favoriser la couverture du sol, tester l'implantation de cultures sous-couvert, accompagner les exploitants sur la mise en œuvre de techniques de travail superficiel et de non-labour (formations, essais, acquisition de matériel adapté, appui à la modification de rotations...), agir par la mise en place d'aménagements anti-érosifs (installation de haies par exemple) <u>Dynamique sur le bassin des Serènes :</u> En parallèle des 3 études citées ci-dessus, portant exclusivement sur les bassins de l'Olip et de la Briane, il est également utile de citer les réflexions et enseignements émanant de la dynamique territoriale Serènes. Sur ce bassin,	- aider à la plantation et régénération de haies - organiser des rencontres techniques permettant de valoriser des essais Sur la GESTION DE LA FERTILISATION et des PHYTOS : - accompagner l'optimisation de la fertilisation et la déclinaison du conseil stratégique phytos - proposer une formation sur l'optimisation de la fertilisation - engager des MAEC (avec ciblage réduction des intrants), - aider à l'investissement de matériel permettant de limiter les transferts de polluants (PDRR>PSN) - organiser des rencontres techniques sur la question de la fertilisation Sur l'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA HVE : - valoriser et communiquer au travers d'études existantes sur le changement climatique (AP3C notamment) - Tester la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des exploitations au changement climatique - Appuyer les démarches de certification de type HVE - organiser des rencontres techniques sur la thématique du changement climatique Sur les l'HYDROLOGIE, les PLANS D'EAU et l'IRRIGATION (enjeu Briane essentiellement) : - mieux connaître l'hydrologie des cours d'eau à l'étiage - proposer des diagnostics de plans d'eau - aider à la mise en œuvre de travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (PDRR > PSN) - accompagner les projet de création de plan d'eau en l'absence d'autres alternatives (le but n'étant pas d'inciter à la création de plan d'eau mais de vérifier et d'appuyer la compatibilité des projets avec la préservation des milieux aquatiques)

Principaux enseignements des études	Perspectives, dont actions envisagées
il est rappelé qu'un premier contrat territorial a vu le jour sur la période 2014-2018. Aussi, prenant en considération l'état particulièrement dégradé des 4 masses d'eau (Serène de Sanvensa, Petite Serène, Marmont et Cassurex), le contrat de rivière Aveyron Amont prévoyait de poursuivre les efforts engagés sur la période 2020-2024.	

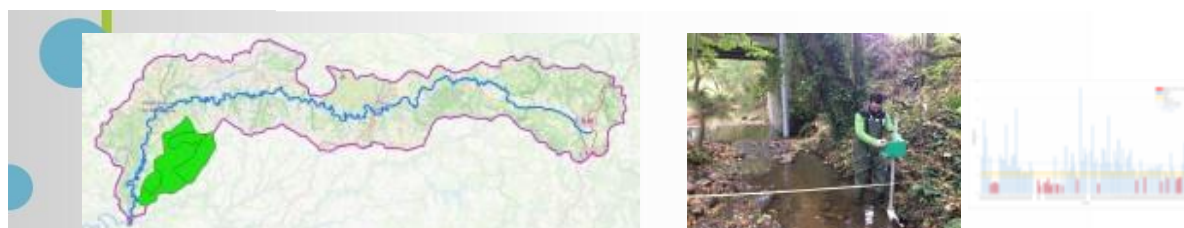
Sur ces 3 bassins Olip, Briane et Serènes, et au-delà de la mise en œuvre du programme agricole mentionné ci-dessus, il est bien précisé que l'objectif est bien de créer une synergie d'actions Espace Rural compilant aussi des actions assainissement et PPG.

Zoom sur l'action : Tester la mobilisation des retenues existantes

Cette nouvelle action « test » sur le sous-bassin du Cassurex débutera courant 2022 à 2023, l'objectif est d'avoir une gestion collective et optimisée des plans d'eau (en s'inspirant de l'action menée sur le bassin du Caussels dans le Tarn par le SMBV de la rivière Tarn).



3.5. Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027



Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
L'enjeu du retour à l'équilibre quantitatif, émanant du SDAGE et de la commission territoriale Tarn-Aveyron, est également partagé localement sur le bassin Aveyron Amont. Bien que la partie amont du bassin de l'Aveyron affiche un déséquilibre moins	Au-delà des actions déjà en cours (voir fiches actions initiales du volet B3 – gestion durable de la ressource), les nouvelles actions sur le bassin versant déficitaire des Serènes, territoire pilote et test de 2022 à 2024, vont porter sur : Sur les solutions fondées sur la nature pour STOCKER L'EAU DANS LES SOLS : - Préserver et restaurer les zones humides :

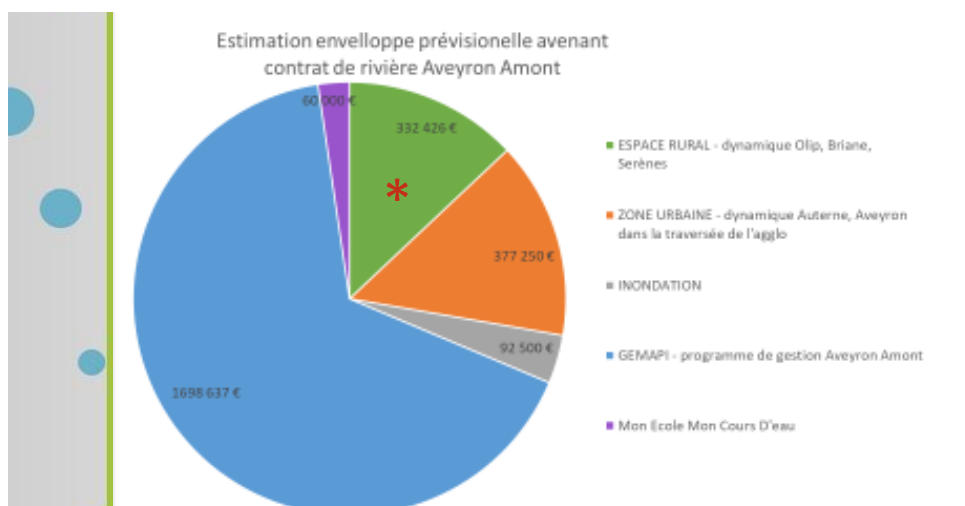
Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
important que la partie aval (Tarn-et-Garonne), certaines attentes se font ressentir, particulièrement sur quelques sous-bassins plus sensibles, notamment à l'étiage. C'est le cas sur le bassin des Serènes (voir ci-dessus) où un déséquilibre a été mis en exergue dans le cadre de l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau et prélèvements (2016 – CEREG pour SIAV2A). Cette étude (actuellement en cours d'actualisation dans le cadre de l'AAP ICRA de l'OFB) confirme un impact des plans d'eau et prélèvements liés sur le QMNA5 de – 18l/s à l'exutoire du BV Serènes (correspond à -20% en écart à la situation naturelle) / -10 l/s sont liés aux prélèvements seuls et – 8 l/s sont liés aux plans d'eau seuls. Sur ce bassin des Serènes, les différents acteurs sont ainsi mobilisés pour trouver des solutions visant ce retour à l'équilibre, tout en préservant les activités locales et notamment les systèmes de polycultures-élevages. Les moyens financiers actuels ne permettent pas de s'éparpiller et le choix a été clairement fait de travailler sur ce sous-bassin « test » des Serènes, dans l'idée de rendre répliquables certaines actions pertinentes à plus grande échelle dans un 2^{ème} temps.	○ Décliner de l'AAP Optimisation foncière des zones humides sur le bassin des Serènes (voir réponse à l'AAP de l'Entente sur l'eau de 2020). L'objectif est de profiter des transferts de propriétés (très importants sur ce bassin du fait d'un vieillissement important de la population active agricole) pour mettre le focus sur la question de la préservation. ○ Engager les travaux milieux aquatiques (MAPPG) dont les actions de restauration des zones humides - Accompagner la mise en œuvre de pratiques agroécologiques ○ Promouvoir les actions agricoles (AGRI) particulièrement la plantation et régénération de haies, l'investissement de matériel alternatif, les MAEC (avec ciblage préservation des zone humides et lutte contre l'érosion), Sur l'OPTIMISATION de la GESTION EN PLANS D'EAU : - Tester la mobilisation des retenues existantes pour une gestion mutualisée et optimisée des ressources en eau sur les sous-bassin du Cassurex (affluent de la Serène de Sanvensa). Le but est de s'inspirer de l'action menée sur le bassin du Caussels dans le Tarn par le SMBV de la rivière Tarn. L'objectif est d'utiliser les plans d'eau sans usage pour essayer d'améliorer les conditions d'étiage tout en satisfaisant les usages existants. - Promouvoir les actions agricoles (AGRI) : proposer des diagnostics de plans d'eau, aider à la mise en œuvre de travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (PDRR > PSN) et accompagner des projets de création de plan d'eau en l'absence d'autres alternatives (le but n'étant pas d'inciter à la création de plan d'eau mais de vérifier et d'appuyer la compatibilité des projets avec la préservation des milieux aquatiques). Sur l'ADAPTATION face au CHANGEMENT CLIMATIQUE - Améliorer la connaissance à l'étiage sur l'hydrologie des cours d'eau et les usages - Accompagner le partage de la ressource en eau et inciter à la mise en place de tour d'eau - Décliner de manières opérationnelles les études en cours sur les incidences du changement climatique sur les productions agricoles (AP3C notamment) dont tester la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique

3.6. Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)



Principales attentes locales	Perspectives, dont actions envisagées
Même si le bassin versant Aveyron Amont n'a pas connu d'inondations majeures durant ces trois dernières années (2020 à 2022), beaucoup d'acteurs locaux ont en mémoire les dégâts survenus ces 30 dernières années : - Inondations de 1981 et 2003 sur la rivière Aveyron, - Crue rapide de 1999 sur le Lugagnac, - Inondations de 2007 et 2018 sur le bassin de l'Algouse et du Notre-Dame, - Crues de l'Auterne de 2003 et 2019, - Etc... Les nombreux repères de crues posés sur le bassin versant (action INON-3) et les démarches d'élaboration ou de révision en cours de plusieurs PPRI (INON-1) n'ont fait que rappeler l'existence du risque qui est bien réel, notamment au droit des pôles urbains ou péri-urbains Ruthénois et Villefranchois. Dans ce contexte, les attentes de solutions visant à réduire l'aléa et la vulnérabilité sur les secteurs à enjeux sont bien réelles. C'est particulièrement le cas sur la haute vallée (Lugagnac), Rodez Agglomération (Auterne notamment) et le Villefranchois (Algouse et Notre-Dame en particulier). Dans tous ces cas de figure, les acteurs ont bien conscience que les solutions à apporter sur ce volet inondation ne peuvent s'affranchir d'une prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques. Très concrètement, il s'agit d'identifier au maximum des solutions GEMA au service du PI.	Au-delà des actions déjà en cours (voir fiches actions initiales du volet B2 – prévention des inondations), la nouvelle action « phare » va porter sur l'engagement d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un PAPI (plan d'actions de prévention des inondations). Très concrètement, le SMBV2A envisage de recruter un animateur PEP / PAPI dès le mois de septembre 2022 en vue de porter cette ambition. Comme le prévoit la démarche PEP, les premières années (correspondant à la 2^{ème} moitié du contrat de rivière 2020-2024) visent à améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Il s'agit de porter et d'animer des études qui préfigurent le futur PAPI.

3.7. Estimation des enveloppes financières – EN COURS



Le montant financier de l'avenant est en cours de définition, il est estimé à 2 560 813 €. Il faudra ajuster le volet agricole vis-à-vis des actions retenues et des orientations de la nouvelle PAC. L'avenant étant initialement chiffré à 2 570 245 €.

4. Discours des principaux partenaires du contrat de rivière Aveyron amont



M. DELPECH, Président de Ouest Aveyron Communauté :

La Communauté de Communes Ouest Aveyron Communauté est fortement impliquée et sera moteur dans la déclinaison des actions du contrat de rivière. Particulièrement sur le bassin versant du Notre Dame au regard des enjeux inondations pour la bastide de Villefranche de Rouergue, sur le bassin des Serènes dans une démarche collaborative avec le monde agricole et la déclinaison d'un projet alimentaire territorial (PAT), sur les actions assainissement tant collectif que non collectif avec une vigilance particulière en amont des sites de baignade en rivière.

M COMBES, Chargé de Projets à la Région Occitanie

Depuis 2017, et la création du SMBV2A, le bassin versant Aveyron Amont est dans une belle dynamique. Le programme de travaux PPG, présenté à l'échelle du bassin versant, propose pour les 5 années à venir des actions concrètes et de bon sens. Des actions innovantes, et en adéquation avec la politique régionale, sont proposées : conseils auprès des agriculteurs sur la gestion, l'entretien et le parasitisme en zones humides, gestion concertée du petit et grand cycle avec des projets de désimperméabilisation, etc.

MM PICOT et DORADO, Chef de service et Chargé d'intervention à la délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Un travail important de concertation et de co-construction a été réalisé par les élus et les équipes techniques du bassin versant. L'Agence de l'Eau Adour Garonne félicite les acteurs pour leur implication, confirme l'intérêt d'une gestion avec tous les acteurs du bassin versant et réitère son appui technique et financier à cette démarche. La présentation de l'avenant au contrat de rivière, initialement prévu à l'automne, sera probablement reporté à début 2023 afin de mieux intégrer les orientations de la nouvelle PAC (politique agricole commune).

Mme BOUSQUIE, Responsable de la Direction Entreprises à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aveyron

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat accompagne les entreprises, à l'image du plan d'action déployé sur Millau, à des pratiques vertueuses permettant d'améliorer la qualité de l'eau. Les équipes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aveyron seront force de propositions et motrices pour accompagner les professionnels dans des pratiques plus vertueuses vis-à-vis des cours d'eau et pour sensibiliser les apprenants, futurs professionnels, aux pratiques écoresponsables.

M. LACOMBE, Président de la Communauté de Communes Conques Marcillac et riverain de l'Aveyron

La structuration et le déploiement d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont est un atout pour être au plus proche des enjeux de l'eau. Dans une solidarité amont aval chacun peut contribuer à des actions concrètes et la mutualisation des compétences permet de déployer de nouveaux programmes innovants. La communauté de communes contribuera à cet effort collectif, un des axes de travail étant de réfléchir à l'assainissement du hameau de Caramaurel.

M SOULIE, élu à la chambre d'agriculture de l'Aveyron

Les agriculteurs sont conscients des responsabilités et enjeux environnementaux qui les attendent. Les propositions coconstruites dans l'avenant répondent à cette demande d'accompagnement à la mise en place d'actions par exemple sur l'agroécologie (appui collectif, individuel, temps d'échanges avec des spécialistes). Les actions concrètes du syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont, notamment l'appui à la mise en place de clôtures et de points d'abreuvements, contribue à créer un climat de confiance et de partenariat. Les agriculteurs et la chambre d'agriculture ont hâte de participer à la déclinaison des actions.

M DUFIEU, élu à la LOUBIERE et agriculteur

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis la création du syndicat de bassin versant Aveyron amont et la déclinaison d'actions concrètes sur le territoire. Aujourd'hui les agriculteurs ont compris le travail engagé et l'intérêt commun. Ils sont maintenant acteurs et volontaires.

M CHARRETIER, directeur de l'Office Français de la Biodiversité

Un travail de concertation remarquable est engagé depuis plusieurs années avec tous les acteurs du bassin versant, il permet aujourd'hui d'engager des actions innovantes. A ce titre le travail proposé sur les pollutions accidentelles vers les cours d'eau de Rodez Agglomérations est exemplaire. L'OFB appuiera cette initiative pour faire de la pédagogie et accompagner tant les services de police municipale que les services du procureur de la république.

Mme MARAVAL, Cheffe du service Biodiversité Eau et Forêt à la Direction Départemental des Territoires :

Le comité rivière se mobilise et s'approprie tous les sujets de l'eau tant du grand que du petit cycle. Cette appropriation tant technique que politique a permis d'initier en partenariat un panel complet d'actions et de contribuer à l'atteinte des objectifs de reconquête du bon état des milieux aquatiques. Sur le bassin versant Aveyron amont, la réunion de ce jour du comité de rivière, montre que ce challenge collectif est une véritable plus-value.

M BRU, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Président de l'association de bassin versant des APPMA

L'outil contrat de rivière permet d'identifier collectivement les actions efficaces à engager. Réunir tous les acteurs de l'eau, dont la FDAAPPMA et son service scientifique, permet de fédérer les moyens. Les préconisations du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des

ressources piscicoles, porté par la FDAPPMA ont permis d'enrichir l'état des lieux et les propositions d'actions du contrat de rivière Aveyron Amont. L'idée est bien que les petits cours d'eau font les grandes rivières, d'où l'enjeu de tous les préserver.

M CAYLA, Président de l'Association Rouergate des Amis des Moulins et riverain de l'Aveyron

La rivière Aveyron a certes moins de problème de pollutions chroniques que dans les années 80 à 90 mais le retour à une qualité antérieure aux années 70 n'est pas encore à l'ordre du jours. Des actions collectives doivent encore être entreprises.

M BRU précise que le problème est plutôt en lien avec la ressource quantitative et la thermie. Les poissons, dont les truites Fario, sont bien présents, ce qui est plutôt encourageant pour l'avenir.

M. CROS, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, et Vice-Président au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) :

Un travail remarquable a été réalisé avec tous les acteurs autour de la table. Le SMBV2A est identifié sur le territoire grâce à l'implication de son équipe technique, à la mobilisation des élus et à la déclinaison de premières actions très concrètes sur la haute vallée dont la réalisation des travaux du « Trou du Souci » mettant fin à un conflit de plus de 250 ans. La CC Causse Aubrac sera moteur dans la déclinaison des actions du contrat de rivière : dynamique sur le bassin versant de l'Olip, réduction de la vulnérabilité aux inondations à Bertholène, travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,

M. ARTUS, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont et du Comité de Rivière Aveyron Amont

En cet été 2022, le contrat de rivière semble franchir avec succès sa ligne de mi-parcours. En effet, les années 2020 et 2021 ont logiquement permis d'impulser des premières actions, très souvent dans une logique « gagnant / gagnant », aux bénéfices de nos milieux aquatiques et des activités économiques liées (agriculture, industrie, tourisme, etc.). Récemment, et dans l'optique de rendre notre projet encore plus efficace, nous avons fait le choix, avec nos partenaires techniques et financiers, de compléter le programme d'actions sur la période 2022-2024. C'est tout l'objet de l'avenant qui a été présenté et validé aujourd'hui lors de notre comité rivière en date du 1er juillet. Cet avenant met particulièrement l'accent sur de nouveaux partenariats, notamment sur les thématiques agricoles, industries, commerce et artisanat. Cette avancée est aussi le fruit d'un travail important des équipes techniques du syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont.

Synthèse des discussions du comité de rivière :

Le ressenti général à mi-parcours du contrat de rivière Aveyron amont est largement positif.

Les perspectives d'actions proposées dans l'avenant sont validées.